



COMMUNE DE TREIGNAC (Corrèze)



ARRETE DU MAIRE

Circulation alternée

Avenue Paul Plazanet

AT132-2025

Le Maire de Treignac,

Vu le code général des collectivités Territoriales, et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

Vu la demande d'Olivier Chastre

Considérant qu'il y a lieu d'alternée la circulation avenue Paul Plazanet à partir du lundi 15 décembre 2025 jusqu'à la fin des travaux pour permettre un branchement sur le réseau d'eau.

ARRETE

Article 1 : La circulation sera alternée avenue Paul Plazanet à partir du lundi 15 décembre 2025 jusqu'à la fin des travaux pour permettre un branchement sur le réseau d'eau.

Article 2 : Des panneaux matérialisant cette interdiction sont mis en place par les agents techniques et seront retirés par les demandeurs

Article 3 : Monsieur le chef de brigade de Gendarmerie de Treignac est chargé pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Treignac le 09 décembre 2025

Le Maire,

Gérard COIGNAC



CIRCULATION ALTERNEE

Avenue Paul Plazanet

**A PARTIR DU LUNDI 15
DECEMBRE 2025
JUSQU'À LA FIN DES TRAVAUX**



ARRÊTE MUNICIPAL N°AT132-2025

